

REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES

M18 – Saison 2023 / 2024

Art 1 – LICENCES ET QUALIFICATION

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	COMPETITION VOLLEY-BALL
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour le manager	ENCADREMENT – EDUCATEUR SPORTIF
Type de licence Mutation autorisée	NATIONALE / REGIONALE
Catégories Autorisées	
M21	Avec dérogation spéciale
M18	Oui
M15	Avec Simple Surclassement
M13	Avec dérogation spéciale et double surclassement

Art 2 – COMPOSITION DES EQUIPES

Nombre maximum de mutés	3
Nombre de joueurs par tournoi	Minimum 6 – Maximum 12
Obligation de Manager	Oui

Une équipe se présentant avec cinq joueurs peut commencer la rencontre mais perdra 0/2 ou 0/3 selon la formule du championnat, sans sanction financière ni perte de points au classement.

Une équipe se présentant avec moins de cinq joueurs, ne peut commencer la rencontre et perdra par Forfait.

Toute interpénétration est interdite entre les équipes d'un même GSA engagée dans le même niveau du championnat, même si ce sont des poules différentes.

Dans le cas d'un GSA ayant plusieurs équipes évoluant à des niveaux du championnat différents (Excellence, Pré Excellence, Honneur) ; il est possible pour un joueur de monter de niveau UNE seule fois, puis de redescendre dans son équipe. A la 2^{ème} inscription sur une feuille de tournoi d'un niveau supérieur il fait partie de cette équipe et ne peut plus redescendre.

Art 3 – CALENDRIER

Les tournois sont implantés le samedi entre 14h et 18h.

Pour implanter un tournoi en dehors de ce créneau il faut l'accord écrit des autres clubs.

Pour les championnats se déroulant sous la forme de tournois, les modifications au calendrier ne sont autorisées que pour les coupes de France de la catégorie et implantée le même jour, ou les Voyages scolaires comme précisé ci-après.

Tout Groupement Sportif ayant des joueurs participant aux classes de neige, verte, de mer ou tout autre voyage scolaire devra en informer par écrit la C.D.S. au moins **7 jours** avant, **en fournissant une attestation de l'établissement scolaire comportant les dates du séjour et le nom des enfants concernés.**

Passée cette date, plus aucun calendrier ne pourra être modifié et les équipes absentes aux dates du calendrier seront déclarées forfaits pour la rencontre ou le tournoi.

Art 4 – CLASSEMENTS

Pour les championnats sous forme de Tournois :

- rencontre gagnée : 5 points
- rencontre perdue 1/2 : 3 points
- rencontre perdu 0/2 : 2 points
- rencontre perdue par pénalité : 1 point (0/2 - 0/25 - 0/25)
- rencontre perdue par forfait : 0 point (0/2 - 0/25 - 0/25)

Pour les championnats sous forme de rencontres :

- * rencontre gagnée : 5 points
- * rencontre perdue 2/3 : 3 points
- * rencontre perdu 1/3 ou 0 / 3 : 2 points
- * rencontre perdue par pénalité : 1 point (0/3 - 0/25 - 0/25 - 0/25)
- * rencontre perdue par forfait : 0 point (0/2 - 0/25 - 0/25 - 0/25)

En cas d'égalité de points, le classement prend en compte :

1. le nombre de victoires
2. le coefficient des sets
3. le coefficient des points

Art 5 – COMMUNICATION DES RESULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi des feuilles de match	GSA organisateur
Saisie des résultats	Avant le Lundi 18h00
Envoi des feuilles de match	Avant le Vendredi (cachet de la poste faisant foi)
Adresse d'expédition des feuilles de match papier	
Sandra COWEZ Le Tetras – 386, quai Marcel Pagnol – 83 000 TOULON	
Adresse d'expédition des formulaires PDF « Feuille électronique »	
sandra.cowez@gmail.com	

Il est possible de télécharger le formulaire PDF « Feuille électronique » directement sur le serveur au moment de la saisie des résultats. **Attention un scan de la feuille de match n'est pas considéré comme une feuille électronique et n'est pas accepté.**



Art 6 – ARBITRAGE

Il n'y a pas d'arbitre officiel désigné pour ces rencontres.

Les arbitres diplômés depuis 3 saisons au maximum peuvent être volontaire pour officier sur le championnat départemental M18.

L'arbitre devra se présenter 45 min avant la rencontre ou le tournoi, en tenue officielle. A l'issue de la rencontre ou du tournoi il fera remplir la fiche de présence aux managers des 2 équipes des rencontres qu'il aura arbitré afin d'attester sa présence officielle (arrivée à l'heure, tenue, protocole, etc..). Il sera ensuite indemnisé de 40 € + les frais de déplacements pour une rencontre en 3 sets gagnants ou de 30 € + les frais de déplacements pour une rencontre en 2 sets gagnants. Tous les frais d'arbitrage sont à la charge du Comité.